



## **Compte-rendu d'activités saison 2024/2025:**

### **COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

#### **TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :**

L'activité de la commission des terrains et installations sportives (CDTIS) a encore été soutenue surtout que notre action va bien au-delà d'une simple visite de classement de l'installation ce qui implique une bonne connaissance des dossiers afin d'en assurer conseil et suivi avec le propriétaire et l'utilisateur en lien avec son projet club.

Avec le président du District, nous avons également répondu favorablement aux nombreuses sollicitations des collectivités et municipalités en termes de conseils sur la concordance projet /réglementation et aides à la constitution de dossiers de subventions fédérales (Fafa) n'hésitant de se rendre sur place.

Cette commission poursuit sa mue et doit s'adapter au nouveau fonctionnement imposé par le niveau fédéral ; après la refonte des règlements des terrains et installations fédéraux **mise en application au 01 Juillet 2021**, les formulaires en vigueur pour les terrains et l'éclairage adaptés, revus puis s'en est suivi la mise en place du logiciel **STADIUM, depuis deux saisons** qui lui-même évolue, à ce jour en phase 2 du développement avec la dématérialisation des demandes de visite et des imprimés.

Le dossier de classement se renseigne directement en ligne avec toutes les pièces relatives à l'installation jointes et il est consultable par les personnes autorisées (membres de la commission et le responsable administratif ; de ce fait l'archivage n'est plus vraiment nécessaire).

C'est un changement profond qu'il faut assimiler en adaptant nos habitudes de travail, il y a bien un accompagnement à travers les formations, continues (en ligne ou en présentiel), de la documentation mais cela demande tout de même un investissement personnel. Pour le moment, nous ne percevons pas (encore) de gain potentiel sur notre mode de fonctionnement comme tout changement, il faut un temps d'adaptation et d'explications à apporter aux propriétaires (municipalités ou CC) qui découvrent cette nouvelle communication

Nous percevons un avantage avec les membres composant cette commission des terrains bien renouvelée, c'est d'avoir pu prendre « le train en marche » et pour ceux qui ne connaissent que ces (nouvelles) méthodes, l'adaptation n'est que plus rapide, surtout si vous possédez une bonne maîtrise de l'informatique, indispensable aujourd'hui.

Des formations à l'outil sont proposées aux membres de la commission, en présentiel ou en visioconférence, cependant pour acquérir de l'expérience, nous n'avons encore rien trouvé de mieux que la pratique sur le terrain, qui elle reste inchangée, pour être confronté à la réalité des cas divers et variés qui se présentent à vous.

Nous ne pouvons plus nous contenter de relever les non-conformités sans proposer des solutions et un accompagnement pour rendre conforme l'installation ou l'équipement concerné, ce qui plutôt bien perçu.

## **Classement des installations :**

### **Renouvellement**

- 16 installations renouvelées et classement validées par la CRTIS.
- 9 dossiers en cours de classement, la visite réalisée mais en attente de documents et d'échéancier des travaux dont 1 gymnase.

En conclusion, toutes les installations utilisées en compétition sont à jour de leur classement, le renouvellement ayant été majoritairement réalisé à date.

### **Nouvelles installations**

- 3 nouvelles installations dont un terrain grands jeux en synthétique à NOIDANS LES VESOUL 1 (T3) et 2 jeux réduits Foot A8 (ARC 3 et 4)
- Un projet de terrain grand jeu synthétique en voie d'achèvement à Champagny, à réceptionner cette fin d'année.

### **Retrait du classement :**

- 8 installations retirées du classement car plus utilisées ; dont 2 stabilisés, type d'installation en perte de vitesse

**Dépose de dossiers d'avis préalable API (installations) et APE (éclairage) ;** sans faire allusion aux dossiers déjà traités en Fafa pour lesquels l'avis favorable a été intégré dans le dossier de demande d'aide ;

- Dossier API avec un avis favorable pour la création/rénovation de vestiaires pour VILLERSEXEL 1\* et PORT sur SAONE 1 (dossier Fafa à constituer 2025/26)
- Dossier APE avec un avis favorable pour LUXEUIL LES BAINS 1\* (E5) et 2\* (E7)

**Remarque \***; pour Villersexel et Luxeuil, les dossiers Fafa sont constitués et seront à instruire dès la rentrée de la saison 2025/26.

## **Classement des éclairages**

- 15 classements éclairage renouvelés et validés par la CRTIS dont 5 nouvelles installations et 3 gymnases.

On constate que les municipalités optent majoritairement pour un changement d'éclairage avec un passage en LED, plus économique dès lors que nous effectuons les renouvellements de classement des installations en ampoules à Iodure. Il est de plus en plus compliqué pour atteindre les critères d'éclairage (vieillesse des ampoules, approvisionnement difficile, coûteuses et plus d'entretien à apporter)

**Nota :** nous disposons d'un parc de 20 éclairages classés, ne sont pas pris en compte le niveau entraînement et les gymnases (classement recommandé).

## **Installations dont les classements ne sont pas renouvelés mais en attente passage LED, suspendues ou plus classées**

Brevilliers (pas d'action en cours) et Champlitte en cours de modification du stade Montginl en LED.

### Classement des gymnases :

Accent important mis cette saison sur le classement de ce type d'installations.

Nouvelles installations répertoriées, avec de belles rénovations comme à Gray, St Loup, ou création à Lure.

- Gymnase SONJOUR à Gray – niveau Futsal 4 (propriétaire CC Val de Gray)
- Gymnase DELAUNAY à Gray – Niveau Futsal 3 (propriétaire CC Val de Gray)
- Gymnase René MUNIER à Jussey – niveau Futsal 3 (propriétaire Municipalité)
- Gymnase MUNICIPAL à Saint Loup - niveau Futsal 3 et un éclairage E Futsal 3 (propriétaire Municipalité)
- Gymnase Jean JAURES à Vesoul – niveau Futsal 2 (propriétaire Municipalité)
- Gymnase Alice MILLIAT à Lure - niveau Futsal 2 et avec un éclairage E Futsal 1 (propriétaire Municipalité)

Autre cas : Gymnase MUNICIPAL à Pesmes en cours de classement, belle réhabilitation également par la CC Val de Gray, visite réalisée en attente d'un échéancier de levée d'une réserve majeure.

### FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A) :

Pour rappel, le Fonds d'aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement et structuration du football amateur.

L'enveloppe budgétaire allouée à notre Ligue pour la saison 2024/2025 a été légèrement inférieure à l'année dernière ce qui implique nous n'avons pas pu subventionner tous les projets déposés au titre de notre District et encore une rallonge budgétaire de dernière minute nous a permis de passer 2 dossiers vestiaires in extremis.

Cela représente une activité importante, tout comme la saison précédente car nous sommes sollicités de plus en plus tôt (dès la saison terminée) pour fournir l'accompagnement nécessaire au montage des dossiers ce qui est plutôt un signe positif, qui signifie que notre message est entendu lors des visites de classement.

Pour les projets de création des vestiaires, terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou synthétique, éclairage, il faut déposer un dossier d'avis préalable dans le but de l'obtention d'un avis favorable, et sans ce sésame aucun projet ne sera subventionné.

Il faut bien comprendre que les districts, étant mieux informés, présentent plus de dossiers à instruire et ainsi à la première réunion de la commission régionale FAFA, mi-septembre, 80% de l'enveloppe consommée cette saison ; par voie de conséquence, il faut être prêt avec **des dossiers conformes** dès la rentrée en septembre.

### Volet Équipement :

C'est le plus utilisé, finançant des installations, les locaux ou équipements sportifs

Tous les projets présentés ont été validés et ont pu être subventionnés, à la hauteur de la demande de la collectivité (validité 2 ans) avec toutefois des minoration sur nos 2 derniers dossiers. Cependant il reste des dossiers non pris en compte cette saison pour la raison évoquée précédemment (réception tardive avec une enveloppe consommée).

#### Le détail des dossiers présentés par notre District :

- 7 projets liés à la sécurisation des installations en lien avec la mise aux normes des installations T5 (installation à clôturer, bancs non réglementaires et main courante désuète) ; reste un dossier complet à instruire par la commission régionale FAFA.
- 7 dossiers pour le passage en éclairage LED dont 4 projets concernaient de nouvelles installations ; reste 2 projets complets (E5 et E7) à instruire
- 2 projets de vestiaires validés à la suite d'obtention d'une rallonge budgétaire (juin 25) ; restent 2 dossiers terminés mais à instruire
- Pas de dossier pour la création d'un club house, équipement qui plus subventionné depuis cette saison.

#### Réalisation, réception et clôture des projets cette saison :

- Projet de sécurisation – 10 projets réceptionnés et subventions versées  
BAULAY (clôture extérieure et pare ballons), DAMPIERRE/LINOTTE (main courante et bancs de touche), ESPRELS (bancs de touche), FOUGEROLLES 1 (bancs de touche), RIOZ 1 (clôture extérieure et pare ballons), CHAMPAGNEY (bancs de touche), JASNEY (bancs de touche)  
1 projet en cours de réception (mi-juin) à PERROUSE (Bancs de touche)
- Eclairage, passage LED (sur installation existante) et nouvelles installations (mâts+ équipements) – 5 projets réceptionnés et subventions versées  
FOUGEROLLES 1 (E5), FOUGEROLLES 2 (E7), GY (E6), St LOUP (E6), COLOMBE (E7)  
Projet terminé, à réceptionner ; ARC 1 (E5), ARC 2 (E7), LARIANS 1 (E5), visite fin juin 25.
- Projet club house – 2 projets réceptionnés et subventions versées ; MAIZIERES et MAGNY Vernois ; et 1 projet dont la visite réception est à réaliser à PERROUSE (mi-juin).
- Projet de vestiaires ; 1 projet dont la visite de réception vient d'avoir lieu, est prévue également à PERROUSE

#### **Volet Transport :**

Un seul dossier déposé et validé pour l'achat d'un véhicule par le club de US PESMES

#### **Volet Emploi /Formation :**

Comme pour le volet transport, le dépôt du dossier est à faire par le porteur du projet

## **AUTRES DOSSIERS DIVERS**

### **Dossier accession :**

Rappel, dans le cas de la non-conformité d'une installation par rapport au niveau sportif requis, un délai de 3 années est accordé pour se mettre aux normes à la condition de fournir un engagement avec l'échéancier des travaux, l'installation pouvant être classée TRAVAUX T5.

Dès lors qu'un délai est prononcé, il n'en sera plus accordé d'autre et au terme de ce délai l'effet de mise aux normes est donc immédiat, ce qui implique au club concerné d'évoluer sur terrain de repli de niveau requis par la compétition.

A la lecture des accessions départementales, nous aurions un cas où l'installation n'est pas conforme au niveau sportif Départemental 1 / Régional 3 ; le délai de mise aux normes accordé, va expirer sans que les travaux ne soient achevés ce qui la non utilisation du terrain au 01/01/2026.

Côté accession niveau régional, nous sommes concernés par une installation à mettre aux normes T3 à la suite de l'accession en Régional 1, des contacts ont été pris avec le club du FC RIOZ qui bénéficiera d'un délai pour se mettre aux normes, à partir de juillet 2025, dossier suivi par la CRTIS.

A noter une installation arrivant au terme du délai (TRAVAUX T3) sans que la totalité des travaux pour un niveau T3 ne soit réalisée, l'installation sera classée T5 dans l'attente de l'achèvement des travaux demandés ; pas préjudiciable pour le moment car le niveau T5 reste en accord avec le niveau sportif actuel Régional 2.

### **Dossier installation T5 :**

Une bascule informatique en date du 01 juillet 2021, de l'ancien logiciel de classement vers la nouvelle plateforme fédérale (Stadium), a modifié le classement de plusieurs installations à la suite d'une anomalie indépendante de notre volonté.

Après vérification de la Commission Régionale des Terrains (CRTIS) et de la Commission Départementale des Terrains (CDTIS), il s'avère que sommes concernés par ce problème pour une quinzaine d'installations. Il est octroyé un classement TRAVAUX T5 jusqu'au 31/12/2027 pour permettre les travaux de mise aux normes dans de bonnes conditions et ne pas pénaliser le club résident. Chaque installation concernée, a reçu un courrier, en début de saison, listant les travaux, qui une fois réalisés et vérifiés, permettront à l'installation d'être de nouveau classée T5 ; sans quoi cette dernière sera classée T6.

Pour rappel, le niveau T6 permet au mieux d'évoluer en 2ème division départementale maximum.

Dossier en cours, des contacts ont été promis et des réunions d'explication organisées pour accompagner au mieux la collectivité, chaque installation présentant des situations différentes.

Ces travaux de mises en conformité peuvent faire l'objet de demande de subvention FAFA.

## **CONCLUSION :**

Les visites de classement, décennales, restent un moment privilégié, un rendez-vous qui doit se préparer avec le propriétaire de l'installation et le club résident/utilisateur comme déjà évoqué.

Si on veut un rôle de conseil quoi de plus normal que de bien connaître ses dossiers et les règlements des terrains pour pouvoir guider et répondre aux nombreux cas de non-conformités décelés auxquels il va falloir apporter des solutions.

Nous nous efforçons d'obtenir l'établissement d'échéancier des travaux dans le but conserver le classement de l'installation pour toujours être en adéquation avec le niveau sportif souhaité. Ce mode de fonctionnement défini et souhaité lors cette mandature, semble bien répondre aux attentes de nos collectivités/municipalités donc profitable pour nos clubs.

Cette année, il est de plus en plus question de renouvellement de mandat ou pas au niveau des municipalités ce qui est perçu comme un frein pour engager des travaux d'ampleur mais lorsqu'il s'agit de sécurité, peu d'élus refusent la mise en conformité mais avec un délai de réalisation pour être budgétisé, en prévisionnel sur une ou plusieurs années.

Nous n'oublions pas, également de faire connaître les différentes aides aux collectivités/clubs pour la mise aux normes de leurs installations souvent vieillissantes. Un rappel important et qu'il est nécessaire d'intégrer la CDTIS en amont des projets pour plus d'efficacité et faciliter la constitution des dossiers.

Nous recevons toujours un bon accueil par les propriétaires, réceptifs et à l'écoute des remarques et par nos actions nous servons souvent la cause des clubs dans le souci d'améliorer les qualités des infrastructures et de l'accueil des licencié(e)s

Remerciements au service administratif du District, son Directeur Administratif Raphaël qui est également le référent administratif du FAFA, qui contribue au bon fonctionnement de la commission.

Remerciements aux membres de cette commission pour leur dévouement et investissement tout au long de la saison, qui souhaiteraient faire plus mais pour certains encore en activités professionnelles.

Le Président de la commission terrains et infrastructures sportives,

**Albert GIBOULET**